



Mairie de SAINT SERIES

Avenue des Cévennes

34400 SAINT SERIES

Internet : www.saint-series.com

Mail : secretariat@saint-series.com

Tel : 04 67 86 00 92

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-10-36

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sériès se sont réunis à 10h dans la salle du Conseil municipal situé en mairie 34 400 à Saint-Sériès, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 septembre 2025, conformément à l'article L2121.10 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 10h, fait l'appel des présents et constate :

Présents : Monsieur De Fosset Nathan ; Madame De Ory Solveig ; Madame Guillermin Errine ; Monsieur Jeanjean David ; Madame Marin Élise ; Monsieur Mazure Christian ; Monsieur Person Yves ; Madame Ribennes Thérèse ; Monsieur Rouvière Jacques ; Monsieur Solignac Thomas ; Madame Thomas Géraldine ; Monsieur Tronnet Laurent ;

Absents représentés : Madame Dubreuil Hélène représentée par Madame Ribennes Thérèse, Madame Humblot Leslie représentée par Madame Thomas Géraldine, Madame Verlaguet Marie-Noëlle représentée par Monsieur Yves Person

Absente non représentée : 0

Autres participants à la réunion : 0

Le secrétariat est assuré par : Thérèse Ribennes

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Thérèse Ribennes

OBJET : Fixation du nombre de places en crèche dans le SIVOM

Au regard, de la présence sur la commune de Saint-Sériès d'un établissement intercommunal d'accueil collectif de jeunes enfants de 10 places nommé Les Petits Princes, dont 50 % des berceaux sont réservés et financés par la commune,

Au regard, du départ de la commune historique de Vérargues du SIVOM Enfance et Jeunesse et à la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 20 places à Entre-Vignes, au premier trimestre 2026,

Au regard des 5 places laissées libres sur les deux crèches de la commune historique de Vérargues, et la répartition à faire sur les 5 places restantes

La commune de Saint-Sériès ne souhaite pas réserver de places sur la future crèche d'Entre-Vignes. Elle ne souhaite pas non plus proposer aux familles qui n'auraient pas eu de place à la commission d'attribution du SIVOM Enfance et Jeunesse, des places à la crèche d'Entre-Vignes, qui entraînerait le financement de ces places sur le futur établissement dans la mesure où son équipement actuel suffit à répondre à la demande. Elle ne souhaite pas faire porter sur le budget de la commune les charges inhérentes à la réservation de places sur d'autres établissements d'accueil de jeunes enfants, dont le coût SIVOM actuel est de 5500 € par place. Enfin, il est important également de maintenir l'équilibre de l'offre de services aux parents, avec les professionnels de l'assistance maternelle qui interviennent sur nos communes.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE par

Pour : 15

Contre 0

Abstention : 0

Approuve les orientations prises suite à l'évolution de périmètre du SIVOM Enfance Jeunesse concernant la gestion des berceaux de la commune dans l'établissement intercommunal d'accueil collectif de jeunes enfants de 10 places nommé Les Petits Princes.

Fait à Saint-Sériès, le 4 octobre 2025



La secrétaire de séance
Thérèse Ribennes



M. le Maire

Yves PERSON

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr